

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PREFET DE POLICE PREND DES ARRETES REGLEMENTANT L'ACQUISITION ET LA DETENTION DES ARTIFICES AINSI QUE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT DANS DES CONTENEURS INDIVIDUELS

Paris, le 20 décembre 2021

Comme chaque année, les fêtes de fin d'année feront l'objet d'une sécurisation renforcée accompagnée de mesures préventives et d'anticipation dans toute l'Ile de France.

Les risques de troubles graves à l'ordre public engendrés par les usages détournés de certains artifices de divertissement ou de produits incendiaires, notamment contre les forces de l'ordre, les véhicules ou les biens publics, s'accroissant habituellement durant la période des fêtes de fin d'année conduisent le préfet de Police à prendre des arrêtés réglementant, du vendredi 24 décembre 2021 à partir de 20h au lundi 3 janvier 2021 à 08h00 dans toute l'Ile de France :

- la cession (à titre onéreux ou non) et le transport d'artifices,
- la distribution de carburant dans des conteneurs individuels ainsi que leur transport par des particuliers.

Les forces de l'ordre veilleront, sur toute la période désignée, au respect de ces mesures.

**Contact presse
Préfecture de Police**

Tél : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr